

**AUX PERSONNES SALARIÉES VISÉES PAR LE PROGRAMME DES  
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SFMM)**

**AVIS IMPORTANT RELATIVEMENT À L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ  
SALARIALE DANS VOTRE ENTREPRISE**

(ARTICLES 14 ET 72 DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE, L.R.Q., C. E-12.001)

La Loi sur l'équité salariale prévoit qu'un employeur peut, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, lorsqu'il a défini les ajustements salariaux à verser, les corriger graduellement, sous forme d'étalement.

Néanmoins, l'employeur a la possibilité, en vertu de l'article 72 de la Loi, de s'adresser à la Commission et de demander une autorisation pour prolonger cette période d'étalement en raison de difficultés financières.

**SOYEZ AVISÉES** que la *Ville de Montréal* a demandé à la Commission de l'équité salariale l'autorisation de prolonger de 3 ans la période d'étalement des ajustements salariaux déterminés en application de la *Loi sur l'équité salariale* pour les personnes salariées visées par le programme des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM).

Si vous avez des commentaires ou observations à formuler, ceux-ci doivent être transmis par écrit à la Commission, dans les 30 jours de la date de l'affichage, aux coordonnées indiquées sur le présent document. Au-delà de cette date, la Commission rendra sa décision sur la demande de votre employeur sans autre délai ni avis.

**Par courriel :**

[equite.salariale@ces.gouv.qc.ca](mailto:equite.salariale@ces.gouv.qc.ca)

**Par courrier et par télécopieur :**

**Québec**

Secrétariat de la Commission de l'équité salariale  
200, chemin Sainte-Foy, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 6A1  
Numéro de télécopieur : 418 528-6999

**Montréal**

Commission de l'équité salariale  
500, boul. René-Lévesque Ouest, 7e étage  
Bureau 7.000  
Numéro de télécopieur : 514 873-9953

**Pour information, vous pouvez  
joindre la Commission :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
De partout au Québec (sans frais) :  
1 888 528-8765  
Région de Québec : 418 528-8765

**Date de l'affichage :** 12 novembre 2013